



CONFÉRENCE  
DES AUTORITÉS  
DE GESTION



*ESPÈCES EN PÉRIL*

RAPPORT ANNUEL  
2015-2016



## RAPPORT ANNUEL

En vertu du paragraphe 16(1) de la *Loi sur les espèces en péril* des TNO, la Conférence des autorités de gestion (la Conférence) doit présenter un rapport annuel au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

## LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL DES TNO

La *Loi sur les espèces en péril* des TNO prévoit un processus pour l'identification, la protection et le rétablissement des espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). La *Loi* s'applique à toute espèce sauvage animale, végétale ou autre qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Elle s'applique dans la majorité des régions des TNO, tant sur les terres publiques que les terres privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.



Couleuvre rayée – référence photographique : M. Oldham, ENR

## PROGRÈS, DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

La Conférence des autorités de gestion a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2015-2016. La Première Nation Acho Dene Koe, le gouvernement du territoire d'Akaiicho, la Première Nation Dehcho, la Première Nation Kátł'odeeche, l'Alliance des Métis du Slave Nord, la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation de Salt River ont été invités à titre d'observateurs ou de participants aux réunions de la Conférence.

### La Conférence a accompli les tâches suivantes :

#### Accords de consensus

Elle a achevé et présenté au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles les accords de consensus suivants :

- Le **crapaud boréal** (*Anaxyrus boreas*) – consensus pour que l'espèce soit ajoutée à la liste des espèces en péril des TNO à titre d'espèce menacée;
- Le **braya poilu** (*Braya pilosa*) – consensus pour accepter la *Stratégie de rétablissement pour le braya poilu aux TNO*.

#### Stratégies de rétablissement et planification de la gestion

Elle a complété la *Stratégie de rétablissement du braya poilu aux TNO*. Elle a poursuivi son travail d'élaboration de stratégies de rétablissement aux TNO pour le caribou boréal et le caribou de Peary, ainsi que les plans de gestion des TNO pour l'ours blanc et le caribou de Dolphin-et-Union. Les exigences de rétablissement pour la grenouille léopard et le crapaud boréal, toutes deux **menacées** aux TNO, font l'objet de mesures par l'entremise du *Plan de gestion des amphibiens des TNO*.

#### Programme d'intendance pour les espèces en péril

La Conférence a distribué un total de 30 000 \$ à des programmes d'intendance des espèces en péril pour financer six projets :

- Première Nation Deninu Kue – Étude des connaissances traditionnelles sur l'habitat du caribou des bois, Partie II
- Ecology North, Hay River – Campagne de sensibilisation à Hay River sur le psithyre bohémien
- Ecology North, Yellowknife – Campagne de sensibilisation sur le psithyre bohémien
- Conseil des ressources renouvelables de Gwichya Gwich'in – Recensement des hirondelles de rivage dans le fleuve Mackenzie et la rivière Arctic Red
- École Moose Kerr – Randonnée dans les montagnes Richardson
- Office des ressources renouvelables du Sahtú – Initiative de conservation du caribou de la toundra à Délı̨nę

Vous trouverez plus de renseignements sur les activités de la Conférence des autorités de gestion dans le site Web sur les espèces en péril des TNO à l'adresse [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca)

# LA CONFÉRENCE DES AUTORITÉS DE GESTION

La Conférence, établie en vertu de la *Loi*, est formée de conseils de cogestion de la faune et de gouvernements des TNO qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO (autorités de gestion). La Conférence établit un consensus entre les autorités de gestion relativement à la conservation des espèces en péril, et elle procure une orientation, une coordination et un leadership pour l'évaluation, l'inscription, la conservation et le rétablissement des espèces en péril, tout en respectant les rôles et les responsabilités des autorités de gestion en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Liste des autorités de gestion :

- Conseil consultatif de la gestion de la faune (TNO);
- Office des ressources renouvelables des Gwich'in;
- Office des ressources renouvelables du Sahtú;
- Office des ressources renouvelables du Wek'èezhii;
- Gouvernement tlicho;
- Gouvernement du Canada;
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Chaque autorité de gestion peut demander à trois représentants de participer aux réunions de la Conférence.

La Conférence forge des accords de consensus sur l'inscription des espèces en péril, les mesures de conservation, les plans de gestion et les programmes de rétablissement.

# LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL AUX TNO

<b>Espèces menacées</b>	Caribou boréal
	Braya poilu
	Grenouille léopard
	Caribou de Peary
	Crapaud boréal
<b>Espèces préoccupantes</b>	Caribou de Dolphin-et-Union
	Ours blanc



Faucon pèlerin — référence photographique : Alustair Franke



Grenouille léopard — référence photographique : Kris Kennell



## COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements sur la Conférence des autorités de gestion et ses activités, veuillez consulter le [www.nwt-species-at-risk.ca](http://www.nwt-species-at-risk.ca) ou communiquer avec le :

Secrétariat des espèces en péril  
a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles  
Centre Scotia, 6<sup>e</sup> étage  
C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2L9  
Sans frais : 1-855-783-4301  
Télécopieur : 867-873-0293  
Courriel : SARA@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



Jody Pellissey, présidente  
Conférence des autorités de gestion



Photo en couverture :

Vespertilion nordique – référence photographique : Cori Lausen (gauche)

Caribou de la toundra – référence photographique : A Krisch, ENR (droite)